



Réunion du 26 juin 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 78  
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSÉ, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 12 : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE A  
ORTHEZ : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Rapporteur** : Mme Nadia GRAMMONTIN

La communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'entreprendre des travaux de construction de la crèche « les Canailous » et d'un Relais Assistants Maternels (RAM), au 10 rue Xavier Darget, à Orthez, à proximité de l'hôpital.

Le projet a été conçu en collaboration avec la municipalité d'Orthez, l'équipe de salariés de la crèche et du RAM, la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle Infantile.

La surface utile est de 994 m<sup>2</sup> ; la capacité d'accueil de la future crèche s'élève à 50 places.

Il est prévu également l'aménagement d'espaces extérieurs (cours, préau, jardin et parking matérialisé sur la parcelle de 23 places).

Par décision du Président, prise par délégation du conseil de la communauté, le 31 mars 2017, les marchés (16 lots) ont été attribués pour un montant global de 2 136 744 € HT.

L'opération globale est estimée à ce jour à **2 595 025 € HT** en y incluant la maîtrise d'œuvre, la démolition, la construction, l'aménagement, les fondations profondes sur pieux exigées par la DRAC et le mobilier :

- Maîtrise d'œuvre : .....	143 200 € HT
- Démolition/Désamiantage .....	174 537 € HT
- Etudes diverses.....	61 779 € HT
- Travaux .....	2 136 744 € HT
- Mobilier.....	78 765 € HT

Plan de financement :

- Région (subvention notifiée).....	150 000 €
- Département (subvention notifiée) .....	315 000 €
- CAF (subvention notifiée) .....	688 400 €
- MSA (subvention notifiée) .....	15 000 €
- FEADER.....	144 112 €

Reste à charge pour la CCLO : ..... 1 282 513 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le plan de financement ci-dessus,
- **d'autoriser** son Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017